

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Le président de la Caisse, Monsieur Alexandre Perreault, souhaite la bienvenue aux membres qui participent à l'assemblée virtuelle et déclare l'assemblée ouverte.

Le président présente les gens qui l'accompagnent :

- Madame Lyne Chauvette, secrétaire du conseil d'administration, agira à titre de secrétaire d'assemblée;
- Madame Nathalie Bellavance, présidente du comité de mise en candidature;
- Madame Nadine Boire, directrice générale;
- Madame Sophie Guénette, adjointe à la direction générale;
- Madame Nadine Beauchamp, conseillère en communication et vie associative.

Le président souligne que comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes, ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

La vidéo contenant le message de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Le président explique les règles de fonctionnement de l'assemblée en mode virtuel. Les membres sont également invités à participer au tirage en s'inscrivant d'ici la fin de l'assemblée pour gagner l'un des deux prix de présence, soit des certificats-cadeaux d'une valeur de 100 \$ pour des produits locaux. Les gagnants seront contactés dans les prochains jours.

Le président rappelle à tous, la définition de membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Comme il y aura de la votation en direct, le président recommande de nommer Mesdames Lyne Chauvette et Sophie Guénette scrutatrices de l'assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mesdames Lyne Chauvette et Sophie Guénette scrutatrices de l'Assemblée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire présente l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du Conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels - ristournes (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du Conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture n'est nécessaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Le Manoir du 12 avril 2022, tel que rédigé.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du Conseil d'administration

Le président, Monsieur Alexandre Perreault, livre son message aux membres. Il parle entre autres :

- Desjardins est déterminé à agir comme un leader socioéconomique, et c'est d'abord être une force positive, rassurante et inspirante pour nos membres et clients;
- Du Fonds du Grand Mouvement et du Fonds C;
- Du FADM et de l'implication du Mouvement dans le développement durable des communautés;
- De l'éducation financière et de la jeunesse;
- Des efforts investis dans la mise en place de solutions technologiques innovantes;
- Du développement durable

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers est présentée.

La directrice générale, Madame Nadine Boire, présente et commente le rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2022. Elle souligne également :

- Les résultats globaux du Mouvement Desjardins;
- Que la priorité de la Caisse est assurément d'être présente pour ses membres dans les moments qui comptent;
- L'autonomie financière des membres;
- La proximité de la Caisse avec les membres et la collectivité.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une vidéo présentant l'utilisation du FADM, de nos dons et commandites, de nos priorités d'investissement et quelques-unes de nos implications est diffusée.

La directrice générale, Madame Nadine Boire, présente l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu dont le solde au 31 décembre 2022 est de 1 207 k\$. Une somme de 185 995 \$ a été versée dans des projets du milieu. De plus, une somme de 34 112 \$ a été remise en dons et commandite en 2022. Elle souligne également :

- Que les montants non utilisés du FADM des années antérieures sont cumulés dans une réserve;
- Que, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve nous permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs de nos membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés;
- Que le FADM est normé et que les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement disponible sur le site de la Caisse;
- La Bourse Line Lemelin;
- Notre mission d'éducation financière; programme de la caisse scolaire et programme Mes finances, mes choix.

4. Période de questions

Le président invite les membres à poser toutes les questions désirées au Conseil d'administration.

Aucune question n'est posée.

5. Propositions soumises au vote

Avant de débiter la présentation, une vidéo sur la ristourne est diffusée.

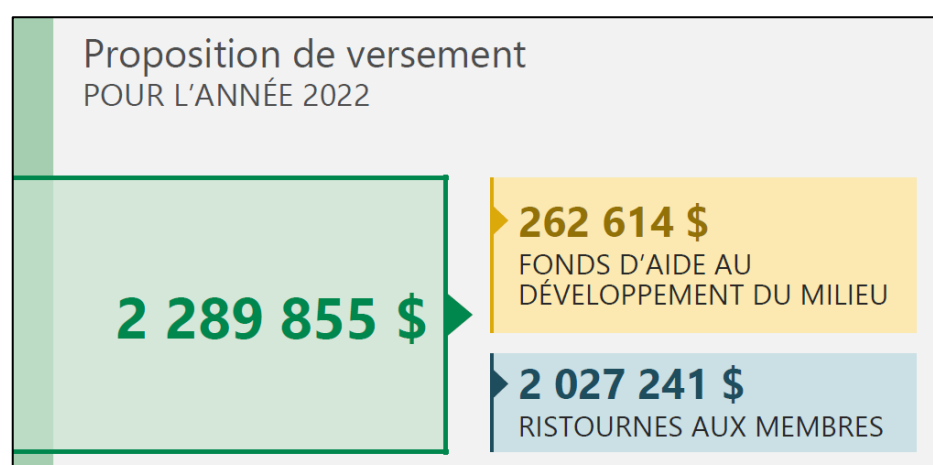
5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels - ristournes (vote en différé)

Le président invite la directrice générale à présenter la recommandation du Conseil d'administration en ce qui concerne le partage des excédents annuels - ristournes.

La directrice générale présente et commente la proposition du Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	8 070 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	137 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	6 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	27 843 k\$
	Affectation au FADM	(263) k\$
	Affectation à la RRE	(9 660) k\$
	Affectation à la réserve générale	(17 920) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 2 042 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt
 | FADM | Fonds d'aide au développement du milieu
 | RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,60 \$	0,60 \$	258 k\$
Épargne et placements	0,60 \$	0,60 \$	189 k\$
Fonds	0,60 \$	0,60 \$	117 k\$
Prêts et marges de crédit	0,59 \$	0,59 \$	655 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		286 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		138 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		368 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		17 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 028 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Un membre propose d'adopter la recommandation pour la répartition des excédents annuels - ristournes, appuyée par un autre membre.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels – ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de cette assemblée.

5.2 Élection des membres du Conseil d'administration

Le président débute en expliquant le but et la démarche du profil collectif.

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Monsieur Alexandre Perreault, agit comme président d'élection et Madame Lyne Chauvette comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement de régie intérieur de la Caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

La présidente du comité de mise en candidature, Madame Nathalie Bellavance, ayant eu un problème technique, c'est la directrice générale qui présente le rapport du comité :

- Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :
 - ▶ Affichage dans tous nos établissements ;
 - ▶ Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook, affichage dynamique sur les écrans en caisse et bandeau dans nos courriels).
- Pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler et la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.
- Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :
 - ▶ Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : en droit/déontologie, en communication, en éducation, en technologie de l'information ou en sociocommunautaire;
 - ▶ 2 ou 3 femmes et 2 ou 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
 - ▶ Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : deux de 18 à 34 ans, deux de 35 à 49 ans et un de 50 à 64 ans;
 - ▶ Une personne représentant la diversité ethnoculturelle.
- Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse afin de pouvoir consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Le président d'élection présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- ▶ M. Benjamin Alarie
- ▶ Mme Kim Archambault
- ▶ M. Frédéric Blais
- ▶ Mme Geneviève Carpentier
- ▶ Mme Mélanie Laurin
- ▶ M. Jean-Marc St-André

Le président d'élection présente ensuite le tableau-synthèse de toutes les candidatures éligibles reçues et invite les membres à le consulter avant d'exercer leur droit de vote, afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président d'élection mentionne que chacune des personnes candidates viendra se présenter à l'assemblée pour d'une durée maximale de 2 minutes. Cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

Le président d'élection souligne que dû à un changement de poste et d'horaire, M. Frédéric Blais ne peut venir se présenter. Il demeure un candidat éligible et les membres peuvent prendre connaissance de l'intérêt de M. Blais dans le document de présentation des candidats sur notre site Internet.

M. Benjamin Alarie, Mme Kim Archambault, Mme Geneviève Carpentier, Mme Mélanie Laurin et M. Jean-Marc St-André, viennent à tour de rôle, en ordre alphabétique, présenter leur candidature.

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

Le président d'élection remercie tous les candidats pour l'intérêt qu'ils démontrent envers notre Caisse. Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

Le président d'élection souligne le départ de Messieurs Yannick Guénette et Frédérick Mc Donald qui ont été administrateurs au Conseil d'administration de la caisse durant trois ans.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président informe les membres sur les éléments suivants :

- Les membres seront invités à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; et l'élection des membres du conseil d'administration
- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- Réécoute de l'assemblée et documents de référence;
- Façons de voter et nouveauté avec la borne de votation à la Caisse.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Le président précise que dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 21 avril 2023.

Annonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

Le président mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie la directrice générale, les employés, les administrateurs ainsi que les membres.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suite à la période de votation qui se terminait le 21 avril 2023, voici les résultats :

- **L'adoption de la répartition des excédents annuels - ristournes**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité (94,17 %) d'adopter le projet de partage des excédents et les ristournes tel que proposé par le Conseil d'administration.

- **Les élections**

Sont élus ou réélus administrateurs du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Le Manoir : M. Benjamin Alarie, Mme Kim Archambault, M. Frédéric Blais, Mme Geneviève Carpentier et Mme Mélyny Laurin.

La levée de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Le Manoir a lieu le 25 avril 2023 à 16 h 41.

Alexandre Perreault, président

Lyne Chauvette, secrétaire

